

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 23 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,

Et le VINGT-TROIS DECEMBRE à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL de cette COMMUNE, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la LOI et dans la salle du conseil municipal habituelle sous la présidence de Madame Maryse ROUX, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Maryse ROUX, Solveig LETORT, Madeleine SARROUY, Jean-Laurent DUPONT, Etienne SERCLERAT, Elsa ROUX et Sophie RAMBAUD formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS EXCUSES : Cyril KARDASSEVITCH donne procuration à Madeleine SARROUY, Sylvain GOLEO donne procuration à Jean-Laurent DUPONT, Alexis LASIS donne procuration à Sophie RAMBAUD.

ABSENTS :

Solveig LETORT a été désignée comme secrétaire de séance.

**Mme le Maire ouvre la séance et énumère l'ordre du jour.**

- Approbation du procès-verbal du 5 décembre 2022
- Présentation des décisions du Maire
- Budget communal : décision modificative n°3, modifications de crédits
- Poste cantinier école : création poste contractuel temporaire
- ONF : coupes à assoir en 2023 en forêt communale relevant du Régime Forestier
- Questions diverses

Approbation du compte rendu de la séance du 5 décembre 2022:

Après avoir pris connaissance du compte rendu du 5 décembre 2022, l'ensemble des conseillers présents l'approuve et ne demande aucune modification. Il sera signé de Mme le Maire et du secrétaire de séance.

- 1) Budget communal : décision modificative n°3, modifications de crédits

Madame Le Maire expose qu'il y a lieu de passer une décision modificative dans le but d'inscrire des crédits supplémentaires aux articles manquants en fonctionnement et de faire des mouvements de crédits en investissement en vue de la fin d'exercice et des futurs restes à réaliser, et propose ainsi :

SECTION	COMPTE	MONTANT
Dépenses fonctionnement	6455/012 : cotisations assurance du personnel	+ 500.00€
Dépenses fonctionnement	6247/011 : transports collectifs	-500.00€
Recettes investissement	10251/10 dons et legs en capital	+ 15 950.00€



Dépenses investissement	21318/21 : autres bâtiments publics	+ 2 650.00€
Dépenses investissement	2132/21 : immeubles de rapport	-42 000.00€
Dépenses investissement	2135/21 : instal gén. Agenc. Aménag. Cons.	+ 45 000.00€
Dépenses investissement	2138/21 : autres constructions	+ 25 900.00€
Dépenses investissement	2152/21 : installations de voirie	-25 900.00€

### **10 VOIX POUR**

- 2) Poste cantinier école : création poste contractuel temporaire

Considérant la nécessité de créer un emploi d'un adjoint technique territorial contractuel pour le poste de cantinier à la restauration scolaire de l'école.

Sur le rapport de Madame Le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité, la création d'un emploi d'agent contractuel au grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à partir du 1 janvier 2023 pour une durée de 6 mois à temps complet.

-Cet agent assurera les fonctions d'agent technique sur la base de 35 heures sur la période des 6 mois.

-La rémunération de cet agent sera fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'Adjoint Technique Territorial, en fonction des compétences de l'agent.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce recrutement.

INSCRIT les crédits nécessaires au budget.

### **10 VOIX POUR**

- 3) ONF : coupes à asseoir en 2023 en forêt communale relevant du Régime Forestier

Mme le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de M. DESSEAUX Didier de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2023 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

L'Office National des Forêts propose le report des coupes suivantes :

Forêt	UG	TYPE COUPE	Surfaces à dés. (ha)	Volume Total (m3)
LA COUVERTOIRADE	2_u	taillis	3.00	165.0
LA COUVERTOIRADE	3_u	taillis	3.00	165.0

Avec pour motifs :

- Volume à prélever insuffisant et risque de dépérissement important si éclaircie pratiquée
- Etat boisé à préserver.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

-Approuve l'Etat d'Assiette des coups de l'année 2023 présenté ci-dessus

-Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF.

### **10 VOIX POUR**



- Questions diverses :

**L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire clôture la séance à 17h30.**

Madame le Maire,  
Maryse ROUX,

Secrétaire de séance  
Solveig LETORT,

